



mémos FFT 2012
LE CLASSEMENT



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Le tennis,
un sport
réservé à
TOUS

LA LICENCE ET LE CLASSEMENT

Le classement de la FFT est publié d'après les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes **homologuées par la FFT, des catégories 9 ans et plus, tout au long de l'année sportive.**

La FFT établit **deux classements intermédiaires** (en février et en juin) et **un classement final** (en octobre).

L'année sportive débute le 1^{er} octobre de l'année n et se termine le 30 septembre de l'année n+1. Elle porte le millésime de l'année n+1.

Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs(ses) titulaires de la licence FFT et donc membres d'un club affilié à la FFT.

La licence FFT est votre carte d'identité sportive.

Vous ne devez avoir qu'une seule licence.

Avant de prendre part à toute compétition, individuelle ou par équipes, **vous devez impérativement présenter au juge-arbitre de l'épreuve votre licence de l'année sportive** en cours. La seule communication du numéro de licence ne suffit pas : le juge-arbitre exigera la présentation de la licence.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre licence sont exactes ; dans le cas contraire, contactez votre ligue.

Vous pouvez éditer votre licence à tout moment.

Pour cela, connectez-vous sur le site Internet de la FFT : www.fft.fr → Espace du licencié.



L'Espace du licencié vous permet :

- d'éditer une attestation de votre licence ;
- de consulter votre palmarès ;
- de simuler votre classement au vu de votre palmarès ;
- d'estimer le classement de vos adversaires ;
- de vous évaluer en consultant vos statistiques.

QUESTIONS

• **À quelle période dois-je me licencier ?**

Si vous prenez une licence pour la première fois, vous pouvez le faire n'importe quand tout au long de l'année, sauf si vous souhaitez participer à une rencontre par équipes avec votre club. Dans ce cas, renseignez-vous auprès de votre ligue pour connaître la date limite de qualification.

• **Puis-je me licencier directement à la FFT ?**

Non. Vous devez prendre votre licence dans un club affilié à la FFT.

• **Si je comprends bien, je peux changer de classement trois fois en cours d'année sportive ?**

Oui, au moment des classements intermédiaires et lors du classement de fin d'année.

QU'EST-CE QUE LE CLASSEMENT ?

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la base informatique fédérale. Les résultats des matchs remontent du terrain par l'intermédiaire d'applications informatiques mises en place par la FFT. Ces applications s'appellent la Gestion Sportive (GS) pour les épreuves par équipes et l'AEI pour les épreuves individuelles.

Le club qui accueille une rencontre par équipes est responsable de la transmission des résultats à la FFT, via l'application GS en saisissant la feuille de match à l'issue de la rencontre.

Pour les épreuves individuelles, le club organisateur est responsable de la transmission de l'état de résultats via l'AEI à l'issue de l'épreuve.

LE CLASSEMENT NATIONAL SE COMPOSE DE QUATRE SÉRIES

Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs(ses) suivant leur niveau.
Cf. *La pyramide du classement 2011* (page 18)

1^{RE} SÉRIE

La 1^{re} série regroupe les meilleur(e)s joueur(s) français(es). Le classement de 1^{re} série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs(ses) concerné(e)s. L'ordre des cinq premiers joueurs français et des cinq premières joueuses françaises est déterminé en fin d'année calendaire, afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale.

2^E, 3^E ET 4^E SÉRIES

À l'issue du calcul, les compétiteurs sont, à l'intérieur de chaque échelon, classés par ordre de bilan décroissant.

Le Bureau fédéral arrête chaque année le barème de calcul du bilan, les normes de changement d'échelon, le nombre de joueurs(ses) qui seront classé(e)s dans chaque échelon à l'issue de l'harmonisation de la pyramide.

Le nombre de joueurs(ses) à l'échelon Promotion est d'un maximum de 20 joueuses chez les Dames et de 30 joueurs chez les Messieurs.

QUESTIONS

- **Comment puis-je faire pour voir si les matchs que j'ai disputés sont bien enregistrés et vont être pris en compte pour le calcul du classement ?**

Il suffit de se connecter sur www.fft.fr rubrique **Espace du licencié**.

Entrez dans votre espace et consultez votre palmarès. Vous pouvez ainsi visualiser l'ensemble des matchs qui sont remontés dans votre palmarès et qui ont été pris en compte pour le calcul du classement.

- **S'il me manque des matchs ou s'il y a des erreurs dans mon palmarès, qui dois-je appeler ?**

Vous devez appeler votre ligue pour lui faire part de vos remarques.

QUEL EST LE PRINCIPE DU CLASSEMENT ?

Le classement français est établi selon **une méthode de calcul unique** pour les 2^e, 3^e et 4^e séries. Il est calculé par étapes successives.

Le principe du classement est le suivant : **le classement est calculé en fonction du futur classement de chacun des adversaires** et d'après les barèmes et normes fixés par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement.

Le classement de 2^e série est un concours : il est arrêté à l'issue de deux opérations successives, une phase de calcul suivie d'une phase d'harmonisation.

Le classement des 3^e et 4^e séries : à l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à l'échelon calculé.

QUESTIONS

- **Que je sois en 4^e série ou en haut de la 3^e série, le classement est-il calculé de la même manière ?**
Oui, il y a une seule et même méthode de calcul.
- **Si j'ai bien compris, le classement des joueurs(ses) de 1^{re} série n'est pas calculé informatiquement...**

Effectivement, le classement de 1^{re} série est établi en prenant en compte les résultats des joueurs(ses) : leurs victoires, leurs défaites significatives, leurs performances notables dans les différents tournois. Chaque palmarès est étudié par la Commission fédérale de classement.

LES RÈGLES DE CALCUL DU CLASSEMENT FRANÇAIS

1 Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.

- Le nombre de victoires prises en compte pour un compétiteur est fonction :
 - de son classement à l'issue du passage précédent ;
 - des victoires supplémentaires : $V-E-2I-5G$.

Le tableau ci-dessous indique, en fonction du classement du compétiteur, le nombre de victoires prises en compte. Si un compétiteur a enregistré moins de victoires que ce nombre, toutes ses victoires seront prises en compte.

CLASSEMENT	NOMBRE DE VICTOIRES PRISES EN COMPTE
NC, 40, 30/5, 30/4	5
30/3, 30/2, 30/1, 30, 15/5, 15/4	6
15/3, 15/2, 15/1, 15, 5/6, 4/6	7
3/6, 2/6, 1/6	8
0	9
-2/6	10
-4/6	12
-15	14
-30	16
Promotion	18

- Au nombre de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires.

QUESTION

- Je suis 30/1. À ce classement, on prend les six meilleures victoires mais cette année je n'ai que quatre victoires. Que se passe-t-il ?
Les quatre victoires seront prises en compte.
- J'ai cinq victoires avec un format court dont le coefficient est à 0,6. Cela fait-il cinq victoires ou seulement trois victoires ?
L'équivalent de trois victoires seront comptabilisées.

2 Le tableau suivant indique le nombre de victoires supplémentaires calculé en fonction de la différence $V-E-2I-5G$, où :

- V** = nombre de victoires (victoires par w.o. comprises) ;
- E** = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises) ;
- I** = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises) ;
- G** = nombre de défaite à 2 échelons en dessous et plus, et par w.o. à partir du 3°.

	V-E-2I-5G	VICTOIRES SUPPLÉMENTAIRES PRISES EN COMPTE
4 ^e série	de 0 à 4	+1
	de 5 à 9	+2
	de 10 à 14	+3
	de 15 à 19	+4
	de 20 à 24 25 et plus	+5 +6
3 ^e série et 2 ^e série positive (de 15 à 0)	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39 40 et plus	+5 +6
2 ^e série (échelons négatifs et Promotion)	de 0 à 9	+1
	de 10 à 19	+2
	de 20 à 24	+3
	de 25 à 29	+4
	de 30 à 34	+5
	de 35 à 44 45 et plus	+6 +7

QUESTIONS

- La défaite est-elle vraiment pénalisante ?**
Oui, les défaites sont pénalisantes. Un nombre de défaites élevé entraînera la diminution du nombre de victoires supplémentaires qui seront prise en compte pour le calcul du classement.
- Concrètement, comment dois-je faire pour calculer le nombre de victoires supplémentaires (V-E-2I-5G) ? Cela me semble très compliqué...**
Le V-E-2I-5G se recalcule à chaque passage dans l'ordinateur. Il prend le nombre total de victoires moins une fois les défaites à échelon égal (E), deux fois les défaites à un échelon inférieur (I) et cinq fois le nombre de défaites à deux échelons en dessous et plus (G). Les w.o., à partir du troisième, sont comptabilisés comme des défaites G.
- Existe-t-il une aide pour calculer le nombre de victoires supplémentaires prises en compte (V-E-2I-5G) ?**
Oui, vous pouvez l'évaluer automatiquement en vous connectant à la simulation de classement dans l'Espace du licencié.
- Si je joue un tournoi en format court, est-ce que le nombre de victoires supplémentaires calculé en fonction de la différence V-E-2I-5G sera le même ?**
Le nombre de victoires et défaites sera pondéré suivant le coefficient utilisé mais ajoutera, s'il est positif, des victoires pleines (voir page 11 : les formats courts et leurs coefficients).

8

3 Barème de calcul du bilan

Un nombre de points est attribué à chaque victoire.

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+ 150 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+ 100 points
Victoire à échelon égal	+ 50 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+ 30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+ 20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+ 15 points
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0 point

4 Le capital de départ

Le capital de départ est le nombre de points qui est attribué à chaque joueur en fonction de l'échelon auquel il se trouve avant le calcul du classement.

Ce nombre de points reste inchangé tout au long des différentes étapes du calcul du classement final.

CLASSEMENT	CAPITAL DE DÉPART	CLASSEMENT	CAPITAL DE DÉPART
Non-classé	0 point	15	330 points
40	2 points	5/6	370 points
30/5	5 points	4/6	410 points
30/4	10 points	3/6	450 points
30/3	20 points	2/6	490 points
30/2	30 points	1/6	530 points
30/1	50 points	0	570 points
30	80 points	-2/6	620 points
15/5	120 points	-4/6	660 points
15/4	160 points	-15	700 points
15/3	200 points	-30	740 points
15/2	240 points	Promotion	780 points
15/1	280 points	1 ^{re} série	840 points

QUESTIONS

- Je suis 15/4. Au classement de fin d'année, au vu de mes résultats, je devrais monter 15/3. Dois-je prendre en compte mon capital de départ à 15/4 ou à 15/3 ?**
Le capital de départ à prendre en compte est toujours celui de l'échelon auquel se trouve le licencié avant le calcul du classement. Dans ce cas, le capital de départ sera celui correspondant à 15/4, soit 160 points.
- Qu'est-ce que le bilan d'un joueur ?**
Le bilan est le nombre de points obtenus au classement calculé en fonction du nombre de victoires prises en compte, du nombre de points par partie gagnée, du capital de départ, du nombre de défaites significatives et des bonifications.

9

5 Les w.o.

À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à deux échelons inférieurs.

À partir du cinquième, le classement harmonisé est rabaisé d'un échelon par rapport au classement calculé.

6 Les bonifications

<p>Par partie gagnée (hors w.o. et bonus) en championnats individuels jeunes, seniors et seniors + (ligue : phases finale et éliminatoires départementales, le cas échéant, et championnats de France) disputés par élimination directe.</p> <p>Bonification ATP-WTA</p>	<p>+ 15 points par partie gagnée</p> <p>Bonification max. de 45 points</p> <p>Variable suivant le classement ATP-WTA en fin d'année sportive</p>
<p>En cas d'absence de défaites significatives (à échelon égal ou inférieur) attribuées à partir de 30/3 et pour un minimum de 10 matchs (victoires et défaites par w.o. exclues). En 4^e série En 2^e et 3^e séries</p>	<p>+ 50 points + 100 points</p>

QUESTIONS

• Qu'est-ce qu'une défaite significative ?

Il s'agit d'une défaite à classement égal ou à classement inférieur.

• Si j'ai cinq w.o. ou plus au cours de l'année sportive, cela entraine-t-il une répercussion sur mon classement ?

Oui. À partir du cinquième w.o., le classement harmonisé est automatiquement descendu d'un échelon. Par exemple, un joueur à 30 qui n'a pas le bilan nécessaire pour se maintenir descend à 30/1 et, s'il a cinq w.o. ou plus, il sera classé à 30/2.

• Si je dispute les championnats de ligue et si je gagne trois matchs, vais-je avoir une bonification ? et de combien de points ?

Oui. En championnats de ligue, il y a une bonification lorsque vous gagnez des matchs. Pour trois matchs gagnés, vous obtiendrez 15 points par partie gagnée, donc 45 points de bonification (maximum prévu).

LES FORMATS COURTS ET LEURS COEFFICIENTS

Les matchs en format court concernent exclusivement les joueurs non classés et de 4^e série.

Le calcul du classement prend en compte les nouveaux formats et applique les coefficients pondérateurs suivants :

FORMAT	COEFFICIENT
Format C et D : 3 sets à 4 jeux ► Jeu décisif à 4-4	0,6
Format E et F : 3 sets à 3 jeux ► Jeu décisif à 2-2	0,4
Format G : 3 jeux décisifs	0,2

Pour information :

Les jeunes compétiteurs 8, 9 et 10 ans disputent leurs parties dans un format adapté à leur âge. Ce format n'est pas considéré comme un format court.

ÂGE	FORMAT	COEFFICIENT
8 ans	Format H : 3 sets à 4 jeux ► Jeu décisif à 3-3	Pas pris en compte pour le classement
9 et 10 ans	Format I : 3 sets à 5 jeux ► Jeu décisif à 4-4	1

Le nombre de points attribués à chaque victoire, dans les formats courts, est le suivant :

	Coef. 0,6	Coef. 0,4	Coef. 0,2
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	90	60	30
Victoire à 1 échelon au-dessus	60	40	20
Victoire à échelon égal	30	20	10
Victoire à 1 échelon en dessous	18	12	6
Victoire à 2 échelons en dessous	12	8	4
Victoire à 3 échelons en dessous	9	6	3
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0	0	0

QUESTIONS

- **Je suis 15/3. Puis-je faire des matchs en format court ?**
Non, les matchs en format court ne concernent que les non-classés et les 4^e série.
- **Pourquoi les 8 ans n'ont-ils pas de coefficient ?**
Il n'y a pas de compétition homologuée en 8 ans. Aussi les matchs des 8 ans ne sont-ils pas pris en compte pour le calcul du classement. Il n'y a donc pas de coefficient.
- **En catégorie 10 ans, il y a un format court et pourtant le coefficient est de 1. Pourquoi ?**
Le format des 10 ans n'est pas un format court, c'est le format officiel de cette catégorie d'âge. C'est pourquoi le coefficient est de 1.

LA PHASE DE CALCUL

La norme unique

Depuis l'année sportive 2011 (calcul du classement intermédiaire de février 2011), pour accéder à l'échelon supérieur il faut avoir les points de maintien à cet échelon.

(Voir tableau Normes de maintien page 15)

Principe du calcul

Le joueur est proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre, c'est-à-dire au classement de l'adversaire le mieux classé (classement avant le début du calcul) qu'il a battu au cours de l'année + un échelon s'il est en 2^e ou 3^e série ou deux échelons s'il est en 4^e série : c'est ce qui détermine le classement maximum qu'il peut atteindre (Pmax).

À chaque passage de l'ordinateur, le joueur sera placé à son Pmax et descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire (normes de maintien) pour être stabilisé à un échelon.

En 2^e série, ce classement calculé ne sera pas forcément le classement officiel, puisqu'il s'agit d'un concours avec un nombre de places limitées.

QUESTION

- **Avec cette nouvelle norme de calcul, est-ce qu'il sera plus facile ou plus difficile de monter d'un échelon ?**
Ni plus facile, ni moins facile. Le principe de la norme de maintien permet un traitement plus équitable de l'ensemble des classements, mais la pyramide du classement ne sera pas modifiée de façon significative.

S'ajoutent au principe de calcul les dispositions ci-dessous :

LA LIMITATION DE DESCENTE

La descente est limitée à un échelon pour tout licencié. Elle est de deux échelons pour les non licenciés et les compétiteurs ayant cinq w.o. et plus.

LA LIMITATION DE MONTÉE

Un joueur ne peut monter plus haut que d'un échelon au-dessus du classement d'origine (classement avant calcul) de tous ceux qu'il a battus ou, si ce meilleur classement est en 4^e série, de deux échelons au-dessus.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut que d'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, si ce dernier est en 4^e série, de deux échelons au-dessus. Les bonus aux vainqueurs de tournois ou de championnats ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

La limitation de montée est un peu différente pour les catégories 9 et 10 ans car la Commission fédérale de classement et la DTN définissent un niveau maximal de montée.

BONUS AU VAINQUEUR D'UN TOURNOI OU D'UN CHAMPIONNAT

Le vainqueur d'un tournoi ou d'un championnat ayant rassemblé au minimum 24 participants effectifs pour les épreuves masculines et 12 pour les épreuves féminines est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant effectivement participé et été battu sur le terrain (à l'exception du vainqueur lui-même et des joueurs étrangers ayant un niveau présumé). Cette disposition ne s'applique ni aux épreuves de consolation ni aux fins de tableaux intermédiaires.

BONUS AU VAINQUEUR D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES, SENIORS ET SENIORS +

Quel que soit le nombre de joueurs ou joueuses ayant participé à la compétition, le vainqueur d'un championnat de ligue jeunes, seniors et seniors + est crédité d'une victoire, à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant effectivement participé et été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

Le nombre de bonus, parmi les victoires prises en compte, est limité à deux.

QUESTIONS

- **La limitation de montée est-elle une règle qui prime sur le calcul du classement ?**
Oui, c'est une règle bloquante.
- **Je ne peux pas monter plus haut qu'un échelon au-dessus du meilleur joueur que j'ai battu. Si ce joueur monte 15/5 au classement d'octobre et si j'ai le nombre de points suffisants, est-ce que je peux monter 15/4 ?**
Non, le classement pris en compte est le classement du joueur avant le calcul du classement et non pas le classement qu'obtient ce joueur à l'issue du calcul du classement final.
- **Si je gagne un tournoi dont le tableau était constitué de plus de 16 joueuses, est-ce que je vais avoir un bonus ? Comment l'attribue-t-on ?**
Oui, vous obtiendrez un bonus à partir du moment où 12 joueuses ou plus ont participé au tournoi. Le vainqueur du tournoi sera crédité d'une victoire au classement de la meilleure joueuse ayant effectivement participé et
perdu sur le terrain. Il s'agit du classement de la meilleure joueuse au jour de la rencontre.

14

LES NORMES DE MAINTIEN

Pour accéder ou se maintenir à l'échelon, il faut avoir le nombre de points nécessaire à l'échelon.

ÉCHELON	CLASSEMENT FÉMININ	CLASSEMENT MASCULIN
	Maintien	Maintien
1 ^{re} série	-	-
Promotion	1 695 et plus	1 750 et plus
-30	1 650 et plus	1 580 et plus
-15	1 450 et plus	1 510 et plus
-4/6	1 350 et plus	1 390 et plus
-2/6	1 200 et plus	1 240 et plus
0	1 100 et plus	1 070 et plus
1/6	1 000 et plus	930 et plus
2/6	940 et plus	900 et plus
3/6	830 et plus	820 et plus
4/6	730 et plus	730 et plus
5/6	650 et plus	700 et plus
15	630 et plus	660 et plus
15/1	570 et plus	565 et plus
15/2	530 et plus	525 et plus
15/3	430 et plus	465 et plus
15/4	380 et plus	395 et plus
15/5	330 et plus	325 et plus
30	280 et plus	290 et plus
30/1	235 et plus	245 et plus
30/2	185 et plus	205 et plus
30/3	145 et plus	145 et plus
30/4	90 et plus	90 et plus
30/5	50 et plus	50 et plus
40	6 et plus	6 et plus
NC	-	-

15

Nota : les normes en 2^e série sont données à titre indicatif car le classement de 2^e série est un concours.

LES DEUX CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

Il y a deux classements intermédiaires en cours d'année sportive, l'un en février et l'autre en juin.

Les dates retenues pour cette année sont :

Date limite de prise en compte de résultats enregistrés à la FFT	Date de mise en ligne des classements intermédiaires et mise en application
Mardi 31 janvier 2012	lundi 6 février 2012
Jeudi 31 mai 2012	Lundi 11 juin 2012

Les règles générales de calcul sont identiques à celles de fin d'année sportive, à l'exception des dispositions spécifiques suivantes :

- Base de calcul : **résultats enregistrés à la FFT à la date de prise en compte.**
- **La 1^{re} série n'est pas concernée.**
- **Le calcul est effectué sur un seul passage informatique**, c'est-à-dire que, contrairement au calcul de fin d'année, **c'est le classement d'origine des adversaires qui est pris en compte.**
- Les compétiteurs peuvent, le cas échéant, accéder à un échelon supérieur, mais en aucun cas descendre.
- Il n'y a pas d'harmonisation.
- Le **classement intermédiaire n'a pas de rectificatif** (article 39 G des Règlements sportifs).
- **Catégories d'âges concernées** (en accord avec la Direction Technique Nationale) :
→ classement fin janvier : 13 ans et plus.
→ classement fin mai : 9 ans et plus.

16

QUESTIONS

- ***Si je monte à un classement intermédiaire, suis-je assuré de ne pas descendre au classement d'octobre ?***
Les deux classements sont indépendants l'un de l'autre. Vous pouvez très bien monter lors d'un classement intermédiaire et descendre au classement de fin d'année.
- ***Peut-on monter aux deux classements intermédiaires ?*** *Oui.*
- ***Est-ce que je peux jouer avec mon nouveau classement intermédiaire dès sa sortie ?***
Oui, vous pouvez jouer avec votre nouveau classement immédiatement SAUF si vous êtes déjà inscrit dans un tournoi et que celui-ci a commencé. Dans ce cas, vous terminez ce tournoi avec le classement avec lequel vous êtes inscrit.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE CLASSEMENT

MATERNITÉ

En cas de maternité, les joueuses classées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, vous devez fournir au délégué au classement de votre ligue, pour le 7 septembre au plus tard, une photocopie de la licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive). Concernant les maternités, aucune demande ne sera acceptée pour le rectificatif.

UNIVERSITAIRE

Un joueur français, licencié en France et effectuant ses études aux États-Unis durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement. Pour cela, il doit adresser un courrier au service Classement pour le 7 septembre au plus tard, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Il peut également mentionner son classement NCA, s'il en a un.

REPRISE DE COMPÉTITION

Tout joueur ou toute joueuse ayant demandé à ne plus figurer au classement officiel de la FFT, ainsi que tout(e) ancien(ne) classé(e) en 3^e, 2^e ou 1^{re} série a l'obligation, s'il (elle) souhaite ultérieurement reprendre la compétition, de demander au préalable une assimilation à un classement à la Commission fédérale de classement, par l'intermédiaire de sa ligue. Un tel joueur ou une telle joueuse participant à un championnat de non-classés ou 4^e série sans avoir, au préalable, demandé une assimilation à un classement, ne sera pas autorisé(e) à poursuivre la compétition s'il lui est attribué un classement en 3^e ou 2^e série.

17

BLESSURE

Les règlements sportifs de la FFT n'autorisent pas le blocage du classement pour cause de maladie ou de blessure sauf pour les joueurs numérotés.

Toutefois, au vu de son dossier médical et de son palmarès, le joueur ou la joueuse pourra être réintégré(e) à son classement d'origine dès que les résultats obtenus depuis sa reprise d'activité montrent qu'il (qu'elle) a récupéré le niveau qui était le sien avant son arrêt (5 mois minimum au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives) : trois victoires minimum à un échelon supérieur à celui auquel est classé(e) le compétiteur ou la compétitrice le jour de sa reprise de compétition.

La demande de reclassement doit être transmise par le délégué au classement de ligue.

Une attestation de classement sera alors délivrée au joueur ou à la joueuse, avec la date d'application immédiate.

ASSIMILATION À UN CLASSEMENT

En cours d'année sportive, la Commission fédérale de classement peut délivrer à un compétiteur une assimilation à un classement. Ce changement de classement doit être au minimum, de trois échelons en 3^e et 4^e série et de deux échelons en 2^e série, au-dessus du niveau du compétiteur. Cette demande est effectuée via le délégué au classement de ligue et doit être justifiée.

LE CLASSEMENT DE DOUBLE

Il n'y a pas de classement de double spécifique : il est identique au classement de simple. Seule exception : les joueurs(ses) ayant un classement de double de niveau 1^{re} série.

LE RECTIFICATIF

Le rectificatif ne concerne que des erreurs qui auraient pu être commises sur certains matchs. Il est publié fin novembre.

LA PYRAMIDE DU CLASSEMENT

Les quatre séries du classement sont composées d'un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs(ses) suivant leur niveau dans la hiérarchie du tennis français.

PYRAMIDE 2012 (À L'ISSUE DE L'ANNÉE SPORTIVE 2011)

Nombre de joueurs(ses) français(es) classé(e)s et licencié(e)s dans un club affilié.

Pyramide Messieurs		Pyramide Dames	
1 ^{re} série	36	1 ^{re} série	21
Promotion	30	Promotion	16
-30	53	-30	23
-15	73	-15	42
-4/6	102	-4/6	60
-2/6	154	-2/6	79
0	304	0	115
1/6	488	1/6	150
2/6	575	2/6	248
3/6	949	3/6	431
4/6	1 517	4/6	687
5/6	1 905	5/6	907
15	2 939	15	1 005
2^e série	8 989	2^e série	3 763
15/1	5 385	15/1	1 559
15/2	6 491	15/2	1 840
15/3	8 737	15/3	2 929
15/4	11 779	15/4	3 371
15/5	16 516	15/5	4 493
30	19 356	30	6 266
3^e série	68 264	3^e série	20 458
30/1	24 602	30/1	7 738
30/2	26 373	30/2	9 334
30/3	32 636	30/3	9 807
30/4	37 480	30/4	11 892
30/5	40 079	30/5	12 962
40	37 560	40	12 630
4^e série	198 730	4^e série	64 363
Total	276 019	Total	88 605
Total Messieurs + Dames		364 624	

SIMULATION DE CLASSEMENT ET STATISTIQUES

Sur le site de la FFT, dans l'Espace du licencié, il est proposé à chaque compétiteur de :

- consulter son palmarès ;
- utiliser l'écran pour ajouter des matchs qui ne sont pas encore remontés dans le palmarès, modifier le classement des adversaires. Tout cela pour faire une simulation de classement pour le classement intermédiaire ou pour le classement final ;
- consulter le palmarès d'autres compétiteurs ;
- effectuer des statistiques par rapport à votre palmarès ;
- éditer son attestation de licence.

QUESTION

- *Est-il difficile d'obtenir son premier classement ?*
Non. Il suffit de gagner un match en format traditionnel pour être classé à 40.

LE CLASSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

364 624 classés

2 101 333 matchs enregistrés dont :

- 1 458 826 en épreuves individuelles ;
- 642 507 en épreuves par équipes.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett - 75016 Paris
Tél. : 01 47 43 48 00 • Fax : 01 47 43 04 94
E-mail : fft@fft.fr



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

GDF SUEZ



ALAIN AFFLELOU

